



---

**Conférence des Parties agissant comme réunion  
des Parties à l'Accord de Paris**

**Cinquième session**

Émirats arabes unis, 30 novembre-12 décembre 2023

**Deuxième atelier de session biennal sur les informations  
que doivent communiquer les Parties conformément  
au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris**

**Rapport succinct du secrétariat**

*Résumé*

Le présent rapport résume le deuxième atelier de session biennal consacré aux communications biennales d'informations relatives au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris, organisé dans le cadre des cinquante-huitième sessions des organes subsidiaires. Les participants ont procédé à un échange de vues sur les informations figurant dans les deuxièmes communications biennales, sur les moyens d'améliorer la prévisibilité et la clarté des informations relatives à l'appui financier apporté à la mise en œuvre de l'Accord de Paris ; ainsi que sur le format et le contenu du deuxième dialogue ministériel de haut niveau sur le financement de l'action climatique.



## I. Introduction

### A. Mandat

1. À sa première session, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA), en ce qui concerne les informations que les Parties doivent fournir conformément au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris, a :

a) Mesuré l'importance que revêtent la prévisibilité et la clarté des informations relatives à l'appui financier apporté à la mise en œuvre de l'Accord de Paris ;

b) Rappelé que les pays développés parties devaient communiquer tous les deux ans des informations telles que définies dans l'annexe à la décision 12/CMA.1 ;

c) Demandé au secrétariat de mettre en place un portail en ligne spécialisé<sup>1</sup> permettant d'enregistrer et de mettre à disposition les communications biennales ;

d) Demandé également au secrétariat d'établir, à compter de 2021, une compilation-synthèse des informations figurant dans les communications biennales, pour examen par la CMA et la Conférence des Parties (COP) ;

e) Demandé en outre au secrétariat d'organiser tous les deux ans, à compter de l'année qui suivrait la soumission des premières communications biennales, des ateliers de session biennaux, et d'établir un rapport succinct des travaux de chaque atelier ;

f) Décidé de convoquer, à compter de 2021, un dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique, qui s'appuierait sur les communications biennales et sur les rapports succincts des ateliers de session biennaux<sup>2</sup>.

2. À sa troisième session, la CMA a accueilli favorablement la compilation-synthèse<sup>3</sup>, établie par le secrétariat, des informations figurant dans les premières communications biennales, le rapport récapitulatif<sup>4</sup> du premier atelier de session biennal et les délibérations du premier dialogue ministériel de haut niveau sur le financement de l'action climatique organisé conformément au paragraphe 10 de la décision 12/CMA.1. Elle a prié les pays développés parties de soumettre avant le 31 décembre 2022 leurs deuxièmes communications biennales et a invité les autres Parties qui fournissent des ressources à soumettre des communications tous les deux ans, à titre volontaire. Elle a invité les pays développés parties à tenir compte, lors de l'élaboration de leurs deuxièmes communications biennales, des domaines d'amélioration recensés dans le rapport récapitulatif du premier atelier de session biennal, notamment en ce qui concerne :

a) Les projections indicatives relatives au financement de l'action climatique en faveur des pays en développement et les plans précis visant à fournir et à mobiliser des moyens de financement accrus ;

b) Les informations fournies sur les montants prévus du financement de l'action climatique et le manque de détails sur les thèmes et les différents circuits et instruments dans les communications biennales ;

c) Les informations sur la répartition des fonds prévus pour l'action climatique entre adaptation et atténuation, et sur les mesures envisagées pour trouver un équilibre entre ces deux volets<sup>5</sup>.

3. En outre, à sa troisième session, la CMA a prié le secrétariat d'organiser l'atelier de session biennal de 2023 et d'établir un rapport de synthèse sur cet atelier pour qu'elle l'examine à sa cinquième session, et a noté que les éléments de discussion de l'atelier seraient fondés sur les informations figurant dans les rapports de compilation-synthèse concernant les

<sup>1</sup> <https://unfccc.int/Art.9.5-biennial-communications>.

<sup>2</sup> Décision 12/CMA.1, par. 1, 2, 6, 7, 8 et 10.

<sup>3</sup> FCCC/PA/CMA/2021/3.

<sup>4</sup> FCCC/PA/CMA/2021/5.

<sup>5</sup> Décision 14/CMA.3, par. 6, 8, 12, 13, 15 et 17.

premières et deuxièmes communications biennales et le rapport récapitulatif de l'atelier de session biennal tenu le 11 juin 2021<sup>6</sup>.

## B. Objet du rapport

4. Après le chapitre I qui sert d'introduction, le chapitre II présente les principales conclusions qui se sont dégagées du deuxième atelier de session biennal, le chapitre III présente les informations fournies pendant l'atelier à partir de la compilation-synthèse des informations figurant dans les deuxièmes communications biennales<sup>7</sup> et le chapitre IV résume les débats tenus à l'atelier, notamment ceux qui ont trait au format et au contenu du deuxième dialogue ministériel de haut niveau sur le financement de l'action climatique.

## C. Cadre général

### 1. Activités préparatoires

5. Le secrétariat a invité Elena Pereira (Honduras) et Kelly Sharp (Canada) à coanimer l'atelier. Sous leur direction, le secrétariat a élaboré un programme de travail provisoire.

### 2. Objectifs

6. Les objectifs de l'atelier étaient, d'une part, de permettre aux participants d'échanger leurs points de vue, l'expérience acquise et les enseignements tirés concernant les informations figurant dans les deuxièmes communications biennales et la compilation-synthèse qui en a été faite et, d'autre part, d'examiner, à partir des enseignements tirés de ces communications, la prévisibilité et la clarté des informations relatives à l'appui financier apporté à la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

## D. Déroulement des travaux

7. L'atelier s'est tenu le 6 juin 2023 dans le cadre des cinquante-huitième sessions des organes subsidiaires. Les Parties et les organisations ayant le statut d'observateur pouvaient y participer.

8. Le directeur principal du secrétariat, chargé de la coordination des programmes, et Maitha Alkaabi, membre de l'équipe qui présidera la vingt-huitième session de la COP, ont prononcé des discours d'ouverture et les cofacilitateurs ont présenté brièvement l'atelier. Un représentant du secrétariat a présenté les principales conclusions de la compilation-synthèse des deuxièmes communications biennales.

9. Deux représentants de pays développés parties et deux représentants de pays en développement parties ont participé à une table ronde au cours de laquelle ils ont fait part de leur expérience en ce qui concerne l'élaboration des deuxièmes communications biennales et l'utilisation des informations qui y figurent, respectivement, et ont échangé leurs points de vue en s'appuyant sur les questions suivantes :

a) Comment les deuxièmes communications biennales ont-elles globalement amélioré la prévisibilité et la clarté des informations concernant l'appui financier apporté aux pays en développement aux fins de la mise en œuvre de l'Accord de Paris ?

b) Quels enseignements peut-on tirer des informations figurant dans les deuxièmes communications biennales ?

10. Les participants se sont ensuite répartis en sous-groupes et ont engagé des discussions approfondies et un échange de vues fructueux en s'appuyant sur les questions suivantes :

a) Quelles sont les difficultés et les perspectives de l'élaboration et de l'utilisation des deuxièmes communications biennales, quels sont les enseignements à en tirer et en quoi

<sup>6</sup> Décision 14/CMA.3, par. 10 et 11.

<sup>7</sup> FCCC/PA/CMA/2023/2.

ces enseignements peuvent-ils aider à mettre à jour les types d'informations figurant dans l'annexe à la décision 12/CMA.1<sup>8</sup> ?

b) Comment les domaines d'amélioration ont-ils été pris en compte lors de l'élaboration des deuxièmes communications biennales<sup>9</sup> ?

c) À quels processus de la Convention les informations figurant dans les communications biennales soumises conformément au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris peuvent-elles contribuer, et de quelle manière ?

11. Le modérateur de chaque sous-groupe a ensuite présenté les résultats des débats. Un débat ouvert s'est ensuite tenu entre tous les participants.

12. L'atelier s'est achevé par un échange de vues entre les participants concernant le format et le contenu du deuxième dialogue ministériel de haut niveau sur le financement de l'action climatique, qui doit avoir lieu dans le cadre de la vingt-huitième session de la COP.

13. Le programme de l'atelier, les diaporamas des exposés et les séances retransmises sur le Web peuvent être consultés sur le site Web de la Convention<sup>10</sup>.

## II. Principales conclusions

14. Les participants ont estimé que les deuxièmes communications biennales constituaient une amélioration par rapport aux premières et ont accueilli avec satisfaction les informations qui y figuraient concernant l'augmentation des montants prévus de financement de l'action climatique.

15. Il est essentiel que le financement de l'action climatique soit prévisible afin que les pays en développement puissent appliquer leurs politiques et plans climatiques nationaux, atteindre les objectifs assortis de conditions prévus dans les contributions déterminées au niveau national (CDN) et fixer des objectifs plus ambitieux dans leurs CDN.

16. Les cycles budgétaires nationaux à court terme et l'obligation annuelle d'approbation parlementaire pour le décaissement des fonds destinés à l'action climatique sont des obstacles majeurs à la prévision à long terme des montants du financement de l'action climatique et donc à l'inclusion de ces informations dans les communications biennales. Étant donné que les informations figurant dans les deuxièmes communications biennales varient du point de vue du degré de précision (par exemple, en ce qui concerne les domaines et les secteurs couverts, ainsi que les circuits et les instruments), il est difficile de les comparer.

17. Comme les premières communications biennales, les deuxièmes communications contiennent peu d'informations sur la répartition des fonds prévus pour l'action climatique entre adaptation et atténuation, et sur ce qui est prévu pour trouver un équilibre entre ces deux volets, bien qu'il y figure des informations sur les efforts faits pour doubler le financement de l'adaptation dans ce contexte. Des participants ont fait remarquer qu'il était essentiel, même s'il n'existait pas d'exigence formelle à cet égard, d'inclure davantage d'informations dans les futures communications sur l'appui destiné à faire face aux pertes et préjudices.

18. L'élaboration des communications biennales étant un processus itératif, les Parties peuvent appliquer les enseignements tirés à l'élaboration des communications suivantes.

19. Il existe toujours un décalage entre les informations fournies dans les communications biennales et les informations attendues par les utilisateurs de ces communications. Les participants ont estimé qu'il était indispensable de clarifier les attentes, notamment en ce qui concerne les informations qui seraient utiles aux pays en développement parties qui planifient une action climatique, pour mieux adapter les communications biennales, et donc le financement de l'action climatique, aux besoins des pays en développement parties, mais ils

<sup>8</sup> Conformément à la décision 12/CMA.1, par. 13.

<sup>9</sup> Conformément à la décision 14/CMA.3, par 13.

<sup>10</sup> <https://unfccc.int/event/second-biennial-in-session-workshop-on-information-to-be-provided-by-parties-in-accordance-with>.

ont estimé qu'il faudrait pour cela consacrer du temps et des efforts continus aux dialogues entre pays.

20. Comme le niveau d'information fournie varie d'une communication biennale à l'autre, principalement du fait de l'absence d'un format de rapport normalisé, il est difficile de comparer les informations, tant entre les communications biennales que d'un cycle à l'autre. Des participants ont demandé que soient fournies dans les communications biennales des informations plus ventilées, notamment des précisions sur les instruments de financement de l'action climatique, les circuits et l'accessibilité, afin de permettre aux pays en développement parties de mieux comprendre comment accéder aux ressources mentionnées. Un format de rapport normalisé pourrait contribuer à améliorer la transparence et la comparabilité.

21. Malgré les indications existantes, la structure des communications biennales variait, et différents indicateurs, devises et méthodes étaient utilisés, ce qui faisait obstacle à la comparaison des informations figurant dans les communications. L'élaboration des communications biennales relève certes de la responsabilité individuelle des Parties, mais celles-ci sont collectivement encouragées à trouver des moyens d'élaborer leurs communications de manière cohérente afin que ces informations puissent être comparées au niveau global en vue d'éclairer le processus multilatéral sur le cadre mondial du financement de l'action climatique.

22. Les participants ont souligné qu'il importait de tirer les enseignements des deuxièmes communications biennales, tant pour les responsables de leur élaboration que pour les utilisateurs des informations, notamment en ce qui concerne la précision des informations relatives aux montants prévus du financement et les améliorations pouvant être apportées à l'élaboration, à la communication et à l'utilisation des informations, ainsi qu'en ce qui concerne l'examen de la possibilité de mettre à jour les types d'informations énoncés à l'annexe de la décision 12/CMA.1.

### **III. Aperçu de la compilation-synthèse des informations figurant dans les deuxièmes communications biennales**

23. Sur les 34 Parties couvertes par les 10 communications biennales prises en compte dans la compilation-synthèse des informations figurant dans les deuxièmes communications biennales, 22 Parties ont fait état d'une augmentation des montants prévus du financement par rapport aux engagements précédents et six d'entre elles ont indiqué qu'elles s'efforçaient de doubler au minimum leur contribution.

24. Dans les deuxièmes communications biennales, les Parties ont été plus nombreuses que dans les premières à annoncer des contributions aux fonds multilatéraux pour le climat relevant de la Convention : huit (contre quatre précédemment) au Fonds pour l'adaptation, 19 (contre 12 précédemment) au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) dans le cadre de sa huitième reconstitution, 18 (contre 17 précédemment) au Fonds vert pour le climat (FVC) dans le cadre de sa première reconstitution, et sept (contre six précédemment) au Fonds pour les pays les moins avancés.

25. De nombreuses<sup>11</sup> Parties ont communiqué des informations sur les efforts qu'elles déployaient pour tenir compte des besoins et des priorités des pays en développement parties dans le cadre de l'appui bilatéral et multilatéral apporté, par exemple en associant les gouvernements nationaux au processus de planification, en élaborant des programmes et des initiatives adaptés à chaque pays, et en appuyant l'exécution des projets recensés dans les rapports nationaux tels que les CDN, les plans nationaux d'adaptation, les communications nationales et les stratégies à long terme de développement à faibles émissions. En outre, 16 Parties ont souligné les efforts déployés pour trouver un équilibre entre le financement de l'atténuation et celui de l'adaptation, trois d'entre elles ont confirmé avoir presque atteint cet équilibre, deux ont indiqué qu'elles allouaient plus de 50 % de l'aide bilatérale en

<sup>11</sup> Terme applicable à 16 à 28 Parties.

équivalent-dons à l'adaptation et sept ont fait savoir qu'elles s'engageaient à doubler au minimum leurs contributions au financement de l'adaptation.

26. Au total, 14 Parties ont indiqué qu'elles s'engageaient à aider les pays partenaires à élaborer des cadres de financement durable, de taxonomies et des projets finançables, et 27 Parties ont fait état d'efforts et de plans visant à aider les pays en développement à mobiliser des fonds supplémentaires auprès d'un large éventail de sources, y compris privées, dont 12 ont donné des informations quantitatives sur les fonds privés mobilisés.

27. Au total, 22 Parties ont affirmé que les contraintes parlementaires consistant à faire approuver chaque année les fonds publics consacrés au financement de l'action climatique restaient un obstacle de taille à la communication d'informations sur les montants prévus de ce financement à long terme, et certaines Parties ont souligné leur volonté d'améliorer la prévisibilité du financement de l'action climatique en élaborant des programmes de financement pluriannuels.

## IV. Résumé des débats

### A. Table ronde

28. Les participants à la table ronde ont souligné que les communications biennales devraient préciser à quels types d'action climatique seront consacrés les montants prévus du financement de l'action climatique et sur quelle période. Ainsi, les pays en développement parties pourraient plus facilement déterminer quelles actions ne seraient pas financées et trouver d'autres moyens de combler ces déficits de financement.

29. À cet égard, les participants ont débattu des difficultés suivantes, rencontrées par les utilisateurs des informations figurant dans les communications biennales :

a) Il existe toujours un décalage entre les informations fournies dans les communications biennales et les informations attendues par les utilisateurs de ces informations. Un participant à la table ronde a indiqué que les utilisateurs attendaient des informations sur les solutions de financement de l'action climatique disponibles, ainsi que sur leur accessibilité, leur caractère abordable et leur viabilité. Un autre participant a fait observer que, dans le cadre de l'élaboration de leurs communications biennales, chaque Partie avait interprété les informations à inclure, telles qu'énoncées dans l'annexe de la décision 12/CMA.1, à sa manière, et que les informations sur le type de financement disponible et le calendrier de mise à disposition n'étaient pas toujours claires ;

b) Les pays en développement parties s'efforcent de déterminer quelles ressources sont à leur disposition pour atteindre les objectifs fixés dans leur CDN et, par conséquent, de détecter les déficits de financement potentiels qui devraient être comblés par d'autres sources. Les planificateurs de projets devraient pouvoir utiliser les informations figurant dans les communications biennales pour mettre au point des stratégies d'investissement et des plans de financement permettant de répondre aux besoins et priorités nationaux. Les participants ont estimé que, dans les communications biennales, les fonds disponibles devraient être mis en correspondance avec l'action climatique à laquelle ils sont destinés, compte tenu de la situation des pays bénéficiaires ;

c) Les communications biennales fournissent peu d'informations sur la question de savoir si les fonds seront fournis sous forme de prêts, de dons ou d'un autre type d'instrument et sur les modalités d'accès à ces fonds, et les utilisateurs ont donc du mal à déterminer quels fonds sont destinés à telle ou telle action climatique prévue.

30. Les participants à la table ronde ont également fait part de leur point de vue et de leur expérience concernant les efforts déployés par les Parties pour inclure, dans leurs communications biennales, des informations plus claires et plus prévisibles sur les ressources financières que leurs gouvernements fourniront au cours d'une période donnée et concernant la question de savoir si ces ressources correspondent aux besoins et aux priorités des pays en développement. Plus précisément, les points de vue suivants sont ressortis des débats :

a) Les modalités d'affectation des fonds dans les systèmes budgétaires nationaux font qu'il est parfois difficile de communiquer des informations sur les projets climatiques ayant bénéficié d'un financement. Davantage d'efforts pourraient être faits pour donner des informations plus précises sur l'appui fourni par les pays développés et mobilisé par ces derniers en faveur des pays en développement dans le cadre des rapports nationaux établis au titre de la Convention ;

b) Il importe de mettre en place des modèles de partenariat reposant sur des consultations régulières et sur une collaboration étroite avec les pays partenaires afin d'aligner le financement de l'action climatique sur les programmes et stratégies nationaux en la matière, tels que les plans d'adaptation nationaux et les CDN. Il est donc difficile pour les Parties de faire figurer dans leurs communications biennales des informations sur le financement de l'action climatique avant que ces consultations et cette collaboration ne soient instaurées ;

c) Le moment où une communication biennale est élaborée a des effets non négligeables sur son degré de précision. Par exemple, étant donné que les premières communications biennales ont été soumises à la fin de 2020, au milieu de la période 2019-2022, il a été possible d'y inclure de meilleures indications concernant l'allocation des fonds en faveur de l'action climatique pour cette période que dans les deuxièmes communications biennales, qui ont été soumises en 2022 pour la période 2023-2025 et dans lesquelles il a donc été difficile de fournir des informations aussi précises.

31. Les participants à la table ronde ont estimé que, malgré la tendance à la hausse du financement de l'action climatique signalée dans les deuxièmes communications biennales, de nombreux pays en développement continuaient de rencontrer des difficultés pour accéder aux ressources financières, en particulier à celles allouées par des circuits dont les critères d'accès correspondent à ceux de l'aide publique au développement. Ces critères entravent tout particulièrement l'accès des pays en développement à revenu élevé aux ressources financières à des conditions favorables, telles que les subventions et les prêts concessionnels. Un autre participant à la table ronde a souligné la difficulté d'accéder aux fonds fournis par l'intermédiaire des institutions multilatérales, dont la mise à disposition pouvait prendre jusqu'à trois ou quatre ans.

32. Un participant à la table ronde s'est félicité de la fourniture d'informations ventilées et prospectives sur le financement de l'action climatique, mais a estimé que les autres informations relatives au financement de projets régionaux étaient inutiles, puisqu'il était impossible de savoir exactement quelle part de ce financement était allouée à chaque pays concerné.

33. Il a été souligné qu'il était difficile de déterminer quelles informations devaient figurer dans les communications biennales, en particulier pour les équipes techniques qui participaient directement à l'élaboration des communications mais ne prenaient pas part aux négociations sur le financement de l'action climatique. Une Partie s'employait à rendre sa communication plus facile à utiliser en classant les informations par thème au lieu de suivre la structure prévue à l'annexe de la décision 12/CMA.1 et en incluant des informations autres que celles demandées dans cette annexe, comme des précisions sur les fonds destinés à faire face aux pertes et préjudices, des données à jour sur les projets et programmes et des renseignements sur les progrès accomplis dans la concrétisation des engagements en matière de financement de l'action climatique.

34. Les participants à la table ronde ont également estimé que le fait de tirer des enseignements des communications biennales soumises par d'autres Parties pouvait faciliter le renforcement de la coordination et améliorer la clarté générale des informations sur les montants prévus du financement de l'action climatique. Des informations ventilées sur les contributions financières aux fonds multilatéraux pour le climat et sur les ressources allouées par les institutions et organismes partenaires opérant sur le terrain et dans le cadre d'initiatives visant à mobiliser des fonds privés au moyen d'interventions publiques permettraient également d'améliorer la situation.

## B. Débats des sous-groupes

### 1. Difficultés et perspectives associées à la préparation et à l'utilisation des informations figurant dans les deuxièmes communications biennales et enseignements à en tirer

35. Conscients que l'élaboration des communications biennales est un processus itératif, les participants ont souligné la nécessité d'appliquer à l'élaboration des communications ultérieures les enseignements tirés du processus, de l'atelier de session et des communications des autres Parties. Des participants ont apprécié de pouvoir réfléchir aux enseignements tirés de l'élaboration des communications biennales afin d'envisager la mise à jour des types d'informations figurant à l'annexe de la décision 12/CMA.1.

36. De nombreux participants ont souligné la nécessité de mieux adapter le financement de l'action climatique aux besoins et priorités des pays en développement, étant entendu qu'il faudrait pour cela consacrer du temps et des efforts continus aux dialogues entre pays. La complexité d'élaboration des communications biennales et les différents types d'informations qu'elles requièrent ont également été soulignés, et des participants ont insisté sur la nécessité d'une étroite collaboration entre les pays développés et les pays en développement parties et de consultations avec les ministères, les organismes publics et les institutions concernées, ainsi qu'avec les organisations partenaires des pays en développement, en vue d'améliorer l'efficacité des modèles de partenariat.

37. Les participants ont réfléchi aux difficultés rencontrées en ce qui concerne l'élaboration des communications biennales et l'utilisation des informations y figurant. La plupart d'entre eux ont estimé que la prévisibilité et la clarté des informations sur le financement de l'action climatique étaient essentielles à la planification à long terme dans les pays en développement, mais ont indiqué que la raison pour laquelle les communications biennales contenaient peu d'informations sur les montants du financement étaient qu'elles étaient établies à partir des meilleures connaissances disponibles au moment de leur élaboration. En particulier, les cycles budgétaires nationaux annuels et, bien que rarement, pluriannuels des pays développés parties restaient un obstacle majeur à la communication de projections à long terme relatives au financement de l'action climatique. Bien que des projections pluriannuelles indicatives sur le financement de l'action climatique puissent être fournies dans les communications biennales, elles sont généralement sujettes à modification en raison des exigences budgétaires, ce qui réduit la prévisibilité du financement. D'autres difficultés ont trait à la fourniture d'informations détaillées sur les sources de financement, les instruments, les domaines thématiques et les secteurs relatifs au financement de l'action climatique, étant donné que ceux-ci sont déterminés ou réaffirmés dans le cadre de dialogues avec les pays partenaires et, dans certains cas, chaque année.

38. Bien que les cycles budgétaires annuels rendent difficile pour les Parties de fournir des informations sur les fonds alloués au financement de l'action climatique, certains participants ont souligné que la plupart des partenariats coopératifs nationaux étaient fondés sur des plans pluriannuels, ce qui devrait permettre de présenter des informations à plus long terme sur les fonds alloués au financement de l'action climatique. Certains ont également souligné la nécessité d'améliorer la compréhension des difficultés liées à l'apport de fonds pour les programmes pluriannuels en faveur du climat et du fonctionnement des systèmes budgétaires nationaux, ce qui pourrait permettre de trouver plus facilement des solutions pour améliorer la prévisibilité et la clarté des informations sur l'appui financier.

39. Il a été indiqué que la compréhension des attentes des pays en développement en matière de communications biennales, notamment des types d'informations dont les planificateurs de projets avaient besoin pour planifier une action climatique, posait également problème aux Parties lorsqu'elles élaboraient leurs communications biennales. D'aucuns ont estimé que clarifier ces attentes permettrait de mieux adapter les informations figurant dans les communications aux besoins des pays en développement parties.

40. Certains participants ont souligné qu'il existait un lien entre les communications biennales et l'objectif collectif consistant à mobiliser 100 milliards de dollars É.-U. par an pour répondre aux besoins des pays en développement et ont appelé l'attention sur les travaux que menait le Comité permanent du financement et sur ceux portant sur le financement à long terme à cet égard. Dans cette optique, ils se sont inquiétés de ce que les informations

quantitatives indicatives figurant dans les deuxièmes communications biennales n'apportaient ni clarté ni assurance quant à la réalisation de l'engagement en 2023. De même, des inquiétudes ont été exprimées quant au peu d'informations fournies sur la manière dont les pays développés parties entendaient répondre à l'appel visant à doubler, au moins, l'apport collectif au financement de l'action climatique axée sur l'adaptation, à destination des pays en développement parties, par rapport au niveau de 2019 et ce d'ici à 2025.

41. Les participants ont noté avec satisfaction qu'en dépit des difficultés liées à l'établissement de projections à long terme relatives au financement de l'action climatique, les deuxièmes communications biennales contenaient des informations quantitatives sur les engagements pluriannuels en faveur de fonds climatiques tels que le FVC et le FEM. Quelques participants ont estimé que les communications biennales manquaient de précision en ce qui concerne les contributions des circuits multilatéraux, en particulier en dehors des contributions au FVC et au FEM, et se sont inquiétés des faibles niveaux de soutien financier apporté au Fonds spécial pour les changements climatiques.

42. Les différents niveaux d'information fournis dans les communications biennales posaient également problème aux utilisateurs, qui avaient du mal à comparer les informations relatives aux montants prévus du financement de l'action climatique entre les communications biennales et d'un cycle à l'autre. En outre, du fait de l'incohérence des informations figurant dans les communications biennales, les utilisateurs avaient des difficultés à déterminer les sources et les instruments financiers appropriés qui étaient alignés sur les plans et les priorités nationaux et sectoriels. Par conséquent, l'amélioration de la comparabilité des informations relatives aux prévisions du financement de l'action climatique pouvait permettre de mieux faire comprendre les aspects prospectifs du cadre mondial du financement de l'action climatique. Des participants ont estimé que les prochaines communications biennales devraient contenir des projections pluriannuelles indicatives, ce qui faciliterait à la fois la réalisation des objectifs assortis de conditions figurant dans les NDC et la fixation d'objectifs plus ambitieux.

43. De nombreux participants ont fait remarquer que, du fait de l'absence de définition claire du financement de l'action climatique et de l'utilisation de méthodes comptables différentes, il était difficile de comparer les informations quantitatives à caractère indicatif relatives à ce financement entre les communications biennales. Par exemple, certaines communications comprennent des informations relatives aux objectifs significatifs ou principaux du système des marqueurs de Rio. Une conception commune du financement de l'action climatique pourrait améliorer la cohérence et donc la comparabilité des rapports.

44. Les points de vue divergeaient quant à la finalité et aux objectifs des communications biennales. Certains participants ont insisté sur la nécessité de parvenir à une meilleure compréhension mutuelle à cet égard, laquelle permettrait également de gérer les attentes concernant la finalité et le contenu des communications biennales. Certains participants ont indiqué que les communications biennales étaient élaborées par chaque Partie, d'autres ont souligné la nécessité d'examiner les moyens de garantir l'utilisation d'indicateurs, de devises et de méthodes cohérents et de comparer les informations sur les montants prévus du financement de l'action climatique au niveau global afin d'éclairer le processus multilatéral sur le cadre mondial du financement de l'action climatique.

45. Des participants se sont dits préoccupés par le fait que de nombreux pays en développement parties continuaient de rencontrer des difficultés pour accéder au financement de l'action climatique et ont estimé que les pays développés parties devraient inclure, dans leurs communications biennales ultérieures, des précisions quant aux efforts qu'ils déployaient pour réduire les obstacles à cet égard, notamment dans le cadre de leur participation, en tant que membres du conseil d'administration et actionnaires, aux travaux des institutions multilatérales par l'intermédiaire desquelles passait le financement de l'action climatique.

46. Certains participants ont exprimé des inquiétudes quant à la manière dont les difficultés ayant trait à la mobilisation et à la mise à disposition de ressources pour l'action climatique étaient décrites dans les communications biennales, notant que la plupart des problèmes mentionnés, comme l'absence de données et les barrières linguistiques, y étaient

attribués aux pays en développement parties, ce qui faisait ainsi porter à ceux-ci la responsabilité de les surmonter.

## 2. Amélioration des deuxièmes communications biennales par rapport aux premières et autres améliorations possibles

47. La plupart des participants ont estimé que les deuxièmes communications biennales représentaient un progrès par rapport aux premières du point de vue de l'exhaustivité des informations sur les montants prévus du financement de l'action climatique. De nombreux participants ont convenu que les communications biennales étaient un moyen important d'améliorer la prévisibilité et la clarté des informations relatives à l'appui financier apporté à la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

48. Les améliorations observées dans les deuxièmes communications biennales étaient notamment la fourniture d'informations sur les projections relatives au financement de l'action climatique par circuit, organisme d'exécution et thème, ainsi que sur la manière dont les besoins et priorités des pays en développement étaient pris en considération au moment d'allouer des fonds à l'action climatique.

49. Lorsqu'ils ont réfléchi à d'autres améliorations possibles, notamment aux domaines d'amélioration recensés dans les premières communications biennales qui n'avaient pas été abordés dans les deuxièmes, les participants ont mentionné, entre autres, les points suivants :

a) Les communications biennales gagneraient à ce que les Parties communiquent davantage d'informations concernant l'avenir, telles que des projections et des évaluations, plutôt que des informations rétrospectives ;

b) Plus les informations fournies dans les communications biennales sont précises et détaillées (par exemple, par domaine thématique, secteur, pays, source, circuit et instrument), plus elles aident les pays en développement parties à déterminer les sources de financement pour la mise en œuvre de l'action climatique ;

c) Il serait utile de fournir, dans les communications biennales, des informations sur le financement de l'action climatique destiné aux pertes et préjudices ;

d) Les communications biennales gagneraient à ce que les Parties donnent des précisions sur les efforts qu'elles font pour trouver un équilibre entre le financement de l'atténuation et celui de l'adaptation ;

e) La présentation des communications biennales pourrait coïncider avec les cycles budgétaires nationaux, de manière à ce qu'elles donnent une indication plus fiable du financement et, partant, une plus grande prévisibilité pour les pays en développement ;

f) Il serait utile que les Parties démontrent comment chacune de leurs communications biennales s'est améliorée par rapport à la précédente, y compris la façon dont elles ont abordé les domaines d'amélioration énoncés dans les décisions pertinentes de la COP et de la CMA ;

g) Il serait bon, aux fins de l'élaboration des communications biennales, que la coordination et la cohérence entre les Parties soient améliorées en ce qui concerne la portée, la structure, le degré de précision et le type d'informations à fournir concernant les projections relatives au financement de l'action climatique ;

h) Il serait utile que les communications biennales contiennent des informations plus détaillées sur les stratégies visant à accroître les fonds alloués au financement de l'action climatique, notamment au moyen d'interventions publiques ;

i) Les communications biennales pourraient comprendre davantage d'informations sur les plans visant à aider les pays en développement à appliquer le paragraphe 1 c) l'article 2 de l'Accord de Paris ;

j) Les Parties pourraient expliquer plus en détail dans les communications biennales comment elles déterminent que les ressources qu'elles consacrent au financement de l'action climatique sont nouvelles et viennent en sus de l'aide publique au développement.

50. Les participants ont salué les efforts déployés par le secrétariat pour compiler et synthétiser la multitude d'informations figurant dans les communications biennales et ont recensé les domaines d'amélioration suivants en ce qui concerne l'élaboration des rapports de compilation-synthèse ultérieurs :

a) Une distinction entre les Parties qui ont l'obligation de présenter des communications biennales et celles qui communiquent ces informations à titre volontaire pourrait être établie dans les rapports ;

b) Une distinction entre intention et engagement concernant l'examen des projections relatives au financement de l'action climatique pourrait être établie dans les rapports ;

c) Les améliorations apportées aux informations fournies dans les communications biennales pourraient être mises en évidence dans les rapports ;

d) Les rapports gagneraient à décrire plus en détail les difficultés rencontrées et les enseignements tirés par les Parties en matière de communication de renseignements *ex ante*, afin que ces questions puissent être examinées dans le cadre du processus multilatéral, par exemple lors de réunions politiques de haut niveau ;

e) Les montants prévus du financement public de l'action climatique à destination des pays en développement devraient figurer sous une dénomination commune dans un tableau résumant ces informations.

### **3. Aperçu de la manière dont les communications biennales peuvent éclairer les processus connexes de la Convention et les activités prescrites**

51. Les participants ont réfléchi à la manière dont les communications biennales pouvaient éclairer les processus connexes au titre de la Convention, notamment le programme de travail Glasgow-Charm el-Cheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation, le dialogue de Charm el-Cheikh sur le paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris et sa complémentarité avec l'article 9 de l'Accord de Paris, le programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes et le programme de travail spécial sur le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique, ainsi que les activités prescrites liées au doublement des fonds alloués au financement de l'adaptation, à l'objectif collectif consistant à mobiliser 100 milliards de dollars É.-U. par an, au financement des pertes et préjudices et à la conclusion du premier bilan mondial.

52. Bien que dans l'annexe de la décision 12/CMA.1 il ne soit pas exigé des Parties qu'elles présentent des informations sur l'appui financier destiné à faire face aux pertes et préjudices, plusieurs participants ont exprimé leur inquiétude quant au peu d'informations fournies à ce sujet dans les deuxièmes communications biennales et ont souligné l'importance d'intégrer ces informations, ainsi que des renseignements sur le soutien financier destiné à l'adaptation, à l'atténuation et aux moyens de mise en œuvre, dans les futures communications. Les participants avaient conscience des difficultés liées à la fourniture de ces informations, notamment du fait de l'absence d'une compréhension commune du financement des pertes et préjudices, mais ils ont souligné que ces difficultés ne devraient pas empêcher la communication de ces informations dans le cadre de ce qui était un processus itératif.

53. Les participants ont longuement débattu de la manière dont les communications biennales pourraient étayer le bilan mondial conformément au paragraphe 7 de la décision 12/CMA.1. Certains d'entre eux ont souligné la nécessité de prendre en compte les informations sur les montants prévus du financement de l'action climatique au niveau global afin de faciliter l'évaluation des progrès collectifs vers la réalisation de l'objectif consistant à mobiliser 100 milliards de dollars É.-U., tout en reconnaissant que cela pourrait être difficile en raison des différents niveaux d'information fournis dans les communications biennales. D'autres ont souligné que les communications biennales pourraient présenter une perspective tournée vers l'avenir du cadre global du financement de l'action climatique, qui compléterait les informations rétrospectives relatives au financement de l'action climatique et aux flux d'investissement déjà fournies.

54. La nécessité de tenir compte des liens entre les communications biennales et les processus ne relevant pas de la Convention a été mise en avant. Par exemple, il pourrait être utile pour les ministères nationaux des finances d'utiliser les informations figurant dans les communications biennales pour éclairer les processus de planification nationaux.

### **C. Débat sur le format et le contenu du deuxième dialogue ministériel de haut niveau sur le financement de l'action climatique**

55. Les participants ont échangé leurs points de vue sur le format et le contenu du deuxième dialogue ministériel de haut niveau sur le financement de l'action climatique. En ce qui concerne le format du dialogue, ils ont jugé nécessaire de mettre en place un cadre plus interactif afin d'encourager un échange de vues ciblé et dynamique sur les questions politiques, les formats du Dialogue Talanoa et du World café étant cités comme de bons exemples.

56. Les participants ont convenu que, du fait de la nature technique du dialogue ministériel de haut niveau sur le financement de l'action climatique, il était difficile pour les ministres d'y participer efficacement, et ont fait valoir qu'il serait utile de dispenser aux ministres, avant le dialogue, une formation de base sur les communications biennales, notamment concernant l'objet de celles-ci et la manière dont elles sont liées aux processus relevant de la Convention existants.

57. Des participants ont estimé qu'une synthèse de haut niveau des informations figurant dans les deuxièmes communications biennales devrait être présentée pendant le deuxième dialogue ministériel de haut niveau et que des tables rondes plus restreintes axées sur des questions conçues pour susciter des débats devraient ensuite être organisées, notamment concernant les points suivants :

a) Améliorer la comparabilité des informations figurant dans les communications biennales afin que des données ventilées et des renseignements sur les montants prévus du financement puissent être présentés ;

b) Améliorer la prévisibilité et la clarté des informations sur les montants prévus du financement de l'action climatique, notamment en établissant des projections pluriannuelles, et surmonter les difficultés liées aux systèmes budgétaires nationaux ;

c) Trouver des solutions pour parvenir à un meilleur équilibre entre le financement de l'atténuation et celui de l'adaptation, ainsi que pour augmenter les fonds destinés à faire face aux pertes et préjudices ;

d) Trouver des solutions pour remédier à toute insuffisance ou inadéquation du financement de l'action climatique, en particulier en ce qui concerne le doublement du financement de l'adaptation et la fourniture de fonds destinés à faire face aux pertes et préjudice ;

e) Chercher à comprendre pourquoi certaines Parties qui contribuent au financement de l'action climatique ne sont pas en mesure d'élaborer des communications biennales à titre volontaire, comme elles y sont encouragées dans la décision 12/CMA.1 ;

f) Déterminer les informations sur les montants prévus du financement de l'action climatique qui seraient utiles aux pays en développement dans les communications biennales ;

g) Déterminer des modalités permettant de répartir équitablement la charge entre les pays développés parties, notamment dans le contexte de la réalisation de l'objectif collectif consistant à mobiliser 100 milliards de dollars É.-U. par an et dans la perspective du nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique, qui doit être adopté en 2024 ;

h) Évaluer comment les communications biennales peuvent contribuer à évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs à long terme de l'Accord de Paris ;

i) Relier les débats sur l’alignement des flux financiers plus généraux sur le financement de l’action climatique, en tenant compte du rapport<sup>12</sup> de la Coalition des ministres des finances pour l’action climatique sur l’intégration de l’action climatique dans les fonctions et les capacités des ministères des finances, qui met en évidence 15 actions porteuses de transformation à prendre à cet égard.

---

---

<sup>12</sup> Coalition des ministres des finances pour l’action climatique. 2023. *Strengthening the Role of Ministries of Finance in Driving Climate Action: A Framework and Guide for Ministers and Ministries of Finance*. Coalition des ministres des finances pour l’action climatique. Consultable à l’adresse suivante : <https://www.financeministersforclimate.org/reports>.